Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 026-212602940-20220926-D202240-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent.

Date de convocation : 16 septembre 2022 Date d'affichage : 16 septembre 2022

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par LARAT Cyril, GUERIN Freddy représenté par POUZIN Laurent, REY Christian représenté par PROD'HOMME Serge.

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 40-2022 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ».

Aussi, vous est présenté le rapport annuel 2021 de Valence Romans Agglo.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et des comptes administratifs de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2021.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 26/09/2022.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme